LE MEGAPHONE

Avril—Mai—Juin n° 65

LE JOURNAL DU PERSONNEL SYNDIQUE CGT DE LA CELLULOSE DU PIN

Droit de vivre...
Devoir de dire...

EDITO

A messieurs les penseurs, décideurs, censeurs et dilapideurs (rayez la mention suivant votre sensibilité si existante).

Sans la piétaille que nous sommes, nous salariés(es), citoyens(nes) vous n'êtes rien.

Par contre, Nous, nous savons que chaque homme, chaque femme au sein de la société civile, au sein d'entreprises petites et grandes sont importants pour maintenir le pays et l'entreprise à un haut niveau social et technique pour l'avenir de chacun et chacune.

Notre rôle est de maintenir haut les acquis pour les nouvelles générations sans faiblir face à l'arrogance de nos politiques aux pouvoirs de direction d'entreprises de plus en plus adeptes de la politique du bâton, aidées par les diverses ordonnances macronienne.

Les grandes entreprises française sont celles qui donnent le plus de dividendes en Europe, plus de 200 millions d'euros pour 2018 dans notre groupe.

Nous, nous n'avons droit qu'aux reproches divers et variés par un management dépassé et surtout hors du temps.

Quand on cultive le servile à la place du professionnel il ne faut pas s'étonner que des tensions persistent au sein des trois collèges (chez nous par exemple).

Certains managers ont autre chose à faire que d'attendre à ce qu'un salarié oublie les clefs de son chariot, élevateur, ou autres pour l'accabler.

Marre de cette sorte de délation haut de gamme, qui ne fait qu'éloigner au lieu de rapprocher.

.../...

Les actionnaires n'enrichissent pas les peuples, c'est l'inverse qui se produit, tout le contraire des discours soporifiques de nos dirigeants politique ou d'entreprise et demain si nous changeons de nom, ce sera le même discours.

Partenaire social ? À rayer pour le moment de notre vocabulaire.

Une chose très importante a ceux qui mettent l'outil de travail en haut de l'affiche Atus 2020 un tournant dans l'histoire de Facture et de la machine 5 restons cap vers l'avenir et maintenons au plus haut notre bel outil.

Ensuite imposons nos idées sur un véritable changement de société, plus aucune concession face à la cupidité financière car on en crève.

FAIBLIR NON
AGIR OUI

INTERSYNDICALE CGT
SKF - SKPRF – BIB - SKCP

SKG : UN GROUPE AU TOP !!

En 2018, les résultats du groupe ont été extrêmement positifs.

- EBITDA (rentabilité) solide : +25%
- Résultats, avant impôts + 50%
- Un « trésor » disponible de plus de 50%

➢ Pour les actionnaires, c'est le « Jackpot » :

- An moins 200 Millions d'euros récoltés par les actionnaires en 2018, soit plus de 10% d'augmentation !!!
- Les « managers généraux » se sont généreusement récompensés : entre 30 et 40% d'augmentation de leur rémunération.

POUR EUX PAS BESOIN DE NAO !

- Qu'ils officient chez SKF, SKPRF, SKCP ou au BIB, nos leaders sont bien payés… Pas forcément parce qu'ils « le valent bien » !!!

➢ Pour les salariés, le bilan est plus mitigé :

→ Salaires : ça tourne entre 1.4 et 1,8 % assaisonnés de quelques primes plus ou moins fiscalisées.

→ Sur l'emploi : il y a les chiffres « officiels » et le ressenti réel : dans pas mal de sites, le manque de personnel et l'emploi de nombreux intérimaires aggravent de plus en plus les conditions de travail.

Concernant les relations sociales, quelques nuages persistent, de ci, de là : à Tours sur Marne, au BIB et même au niveau central SKF ou nous rencontrons quelques difficultés avec la DRH France qui a du mal à digérer que la CGT représente 75% des salariés concernés.

Enfin il faut noter que la D.G. du groupe use et abuse des nouvelles dispositions rétrogrades générées par les lois EL KHOMRY, MACRON 1 et 2 et ordonnances du même nom.

Ainsi dernière « expérience » en date : Provisions pour « **RESTRUCTURATIONS EN COMPETITIVITE** » concrètement, la DG distribue un peu de « monnaie » aux sites qui souhaitent améliorer leur compétitivité via le départ plus ou moins consentis et des ruptures conventionnelles très orientées.

L'inter Syndicale CGT, SKF / SKPRF / SKCP / BIB, s'engage à aider et soutenir l'ensemble des syndicats dans l'élaboration de nos revendications communes et fondamentales :

- **SALAIRES**
- **STATUTS SOCIAL**
- **EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

Mais aussi :

- **Retraite par répartitions,**
- **Sécurité sociale solidaire.**

Restons **attentifs, mobilisés, UNIS et opérationnels** pour les prochains combats qui nous attendent…

Fait à Epernay le 06/06/2019

Retraites : Stoppons le projet de régression sociale !

Le projet gouvernemental confié depuis près de 2 ans à Jean Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites, prend forme. Ce dernier fait des annonces au cœur de la période estivale, après un simulacre de concertations orchestré pour détourner l'attention de la population sur les vraies raisons de cette nouvelle réforme régressive.

Au nom de « l'équité » personne ne sera épargné, actifs comme retraités toutes et tous perdants !

Le système Macron par points est injuste

Il est destiné à faire des économies sur le dos des salariés en accélérant la baisse de leurs pensions et en reculant l'âge d'accès à une retraite pleine et entière. La mise en place de nouvelles décotes recule **l'âge réel de la retraite à 64 ans voire 65 ans.**

Le retraité partant à l'âge légal de 62 ans, même avec une carrière complète (43 ans) verra sa pension amputée d'une décote de 10%.

C'est la fin de notre système de retraite calculé en trimestres et des mécanismes de solidarité

Aujourd'hui, 15 millions de retraités (sur les 16 que compte le pays) bénéficient d'au moins un dispositif de solidarité !

Dans un système à points, il n'y a pas de périodes retenues mais non cotisées comme dans un système par annuité. Tous les aléas de la vie professionnelle ont un impact sur la retraite et nécessitent d'être compensés, avec le risque que la compensation soit insuffisante. Par exemple avant de pouvoir bénéficier de points retraite couvrant les périodes de maladie, d'invalidité... Il faudra décompter une période de carence plus ou moins longue : **30 jours perdus pour un arrêt maladie.**

Petits boulots = petits salaires = petites retraites !

Avec les points, les pensions vont chuter de 10 à 30% : les mauvaises années vont être comptabilisées (les plus petits salaires, le temps partiel subi, les périodes de chômage ou de précarité...), en lieu et place des meilleures années actuellement.

C'est donc bien une double peine pour les femmes, les malades ou invalides, les jeunes précaires ou les privés d'emploi !

Le régime universel par points, c'est la disparition des 42 régimes de bases et complémentaires existants, qui prennent en compte toutes les spécificités professionnelles et réparent les inégalités ou les contraintes particulières des différents métiers.

C'est surtout la suppression des dispositifs de départ anticipés liés à la pénibilité pour de nombreux travailleurs. Avec ce système, la retraite redeviendra l'antichambre de la mort pour celles et ceux dont l'espérance de vie est réduite par leurs métiers.

Un système par points au service de la finance au détriment des retraités

Ce système de retraite s'inscrit dans un projet de société construit sur le modèle libéral : il met en place un mécanisme purement gestionnaire et comptable de la retraite. Les points acquis pendant

la vie professionnelle ne garantiront pas un niveau de pension suffisant.
La valeur du point au moment de la retraite sera tributaire de la conjoncture économique ou démographique, et sera-t-elle décidée à Bercy ou à Bruxelles ?

Cela peut changer et donc baisser chaque année

Les pensions ne seront plus déterminées en référence aux salaires, mais dépendront de la situation économique du pays. En cas de récession économique ou d'explosion du nombre de départs à la retraite, le point baissera et la pension sera plus faible. En Allemagne ou en Suède où un tel système existe, le montant des retraites a baissé fortement et rapidement (92% des suédoises ont déjà perdu).

La retraite de demain se construit dès aujourd'hui

Pour la CGT, il faut au contraire préserver et améliorer notre modèle social. Pour gagner de meilleures retraites, il faut augmenter les financements assis sur les cotisations sociales, part de notre salaire socialisé. **Ensemble, nous devons exiger :**

- **Des droits garantissant dans tous les secteurs professionnels la possibilité d'un départ dès 60 ans,**
- **Une pension d'au moins 75 % du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC.**
- **La ré indexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités.**
- **La reconnaissance de la pénibilité au travail cette dernière ne devant pas être une fatalité. L'aménagement des fins de carrières avec un droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein à 55 ans voire 50 ans pour les métiers les plus pénibles est la garantie d'une espérance de vie en bonne santé pour toutes et tous.**
- **La prise en compte pour les jeunes des années d'études, de formation et de recherche du 1er emploi.**
- **La suppression des exonérations de cotisations sociales (dont la transformation du CICE en exonérations) pour dégager 20 milliards d'euros supplémentaires pour le financement des retraites**
- **L'égalité salariale entre les femmes et les hommes c'est 6,5 milliards d'euros pour les retraites.**

INTERSYNDICALE CGT
SKF - SKPRF – BIB - SKCP

Epernay le 06 juin 2019

Lettre ouverte
Affichage dans les panneaux syndicaux

Pour information : M. Rougier Emmanuel DGR Smurfit Kappa Colors
M. Bugeon Jean-Christophe Président Smurfit Kappa France
Mme Dudouit Valérie DRH France
M. Decaudin Christophe Directeur Sécurité SKF

Madame De Valence Stéphanie
Directrice SK Tours sur Marne

Madame la Directrice,

Les élus CGT des usines SKF / SKPRF / SK CP / BIB, réunis ce jour à Epernay, ont été informés de la situation conflictuelle en cours dans votre établissement de Tours sur Marne.

Votre comportement vis-à-vis de notre élu CGT Alexandre Da Silva nous semble démesuré et surtout tendancieux.

Une délégation CGT, composée du DSC – CGT – SKF, du secrétaire et du trésorier du CCE vous a rencontrée mardi.

Il apparait clairement, qu'avec l'appui de la DRH France, vous visez l'instance représentative du personnel et au-delà l'ensemble de la CGT en tentant de déstabiliser le Délégué syndical CGT.

Vous créez un climat de suspicion et de rumeurs à son encontre que nous ne pouvons accepter.

Agresser verbalement notre délégué, c'est agresser l'ensemble de la CGT.

Conformément à l'accord central CSE/CSEC nous vous rappelons que la gestion du CSE est de la seule responsabilité des élus et non celle du Président ou de son représentant.

Nous vous rappelons que la CGT représente 75 % des salariés dans l'ensemble du groupe SKG France.

Nous vous demandons donc de raison garder et de stopper immédiatement vos provocations rétrogrades et pour le moins déplacées.

Nous exigeons une réelle amélioration des relations sociales à Tours sur Marne et resterons vigilants sur ce point, d'autant que la santé physique de notre camarade s'en trouve altérée.

Salutations,

Les élus CGT, SKF / SKPRF / SKCP / BIB.

CONGÉS PAYÉS ET ARRÊTS MALADIE

Faites valoir vos droits !

Si vous tombez malade durant vos congés payés, rien ne s'oppose à ce que vous puissiez les faire reporter. Voici comment procéder. Par Marie Alaman

Lorsqu'un salarié tombe malade avant ou le jour de la date prévue de son départ en congé, le contrat de travail est suspendu. Mais il ne perd pas ses droits aux congés. Si l'arrêt maladie commence avant le départ en congé et si cet arrêt se poursuit sur une partie des congés, l'employeur doit accorder au salarié les jours de congé perdus. En revanche, l'employeur peut imposer les dates de report des congés payés à rattraper.
Mais qu'en est-il lorsque le salarié tombe malade au cours de ses congés ?

Le droit français dit non...

Le droit français, à ce jour, ne reconnaît pas le droit au report des congés quand le salarié tombe malade pendant ses vacances, sauf si une disposition plus favorable d'une convention collective ou d'un accord collectif le permet. Cette jurisprudence est, toutefois, contraire au droit européen. Selon nous, le salarié peut également exiger de l'employeur qu'il reporte les jours de congé perdus pendant l'arrêt maladie.

... mais les réquisitions de la Cour européenne s'imposent

Pour la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), un salarié malade pendant ses congés payés peut demander à les reporter. L'institution opère la distinction entre le congé maladie, qui doit permettre au salarié de se rétablir d'une pathologie, et le congé payé qui permet au travailleur de se reposer et de disposer d'une période de détente et de loisirs (CJUE, 10 sept. 2009, aff. C-277/88).
Elle ajoute même qu'une disposition nationale ne peut empêcher un travailleur dont l'incapacité de travail survient pendant ses congés payés de bénéficier de ce congé après la fin de sa période d'incapacité de travail (CJUE, 21 juin 2012, aff. C-78/11). Récemment, la CJUE a également reconnu l'effet impératif et inconditionnel de l'article 31, paragraphe 2, de la Charte des Droits fondamentaux, affirmant que tout travailleur a droit à une période de congés annuels payés sans conditions ni renvois (CJUE, 6 nov. 2018, C684/16). Cette disposition s'applique donc de manière impérative au droit français.
Le salarié peut donc, en s'appuyant sur les textes européens, exiger de l'employeur qu'il reporte des jours de congé ainsi perdus suite à un arrêt maladie.

Lettre recommandée avec A.R.

Nom, prénoms
Adresse

Objet : Demande de reports des jours de congés payés perdus

À *(ville)*, le *(date)*

Établissements... *(nom et adresse)*

Monsieur le Directeur,

Comme prévu dans l'ordre des départs, je suis parti en congé le... Le..., c'est-à-dire au ...ème jour de mon congé, je suis tombé malade et le médecin m'a prescrit un arrêt de... jours.
C'est pourquoi, je vous propose de neutraliser ma période d'arrêt maladie et de reporter ces jours à compter du lendemain de mon dernier jour d'arrêt maladie jusqu'au ... inclus. Vous n'ignorez pas, en effet, que la Cour de justice de l'Union européenne établit une distinction entre le congé maladie, qui doit permettre au salarié de se rétablir d'une pathologie, et le congé payé, qui permet au travailleur de se reposer et de disposer d'une période de détente et de loisirs (aff. C-277/88).
Dans l'attente d'un courrier confirmant votre accord sur ma proposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Signature

Après la réforme de 2010, l'âge du départ à la retraite a été repoussé, passant de 60 ans à 62 ans pour ceux qui avaient l'ensemble de leurs trimestres cotisés.

Cette réforme qui était déjà inacceptable risque encore être modifiée par MACRON qui veut uniformiser l'ensemble des régimes de retraite, y compris les régimes spéciaux, et appliquer un système de calcul par point associé à une notion de bonus/malus.

On vous explique !

Chaque année de travail d'un salarié, qu'il soit du public ou du privé aura la même valeur, qui reste à déterminer, ce dernier point pouvant être « **la surprise du chef** » et une source de grande déception.

Ce sera déjà en soi une inégalité manifeste entre les salariés, puisque cette proposition ne tient pas compte de la notion de pénibilité et de l'espérance de vie qui est liée à cette pénibilité. Il est reconnu que l'espérance de vie d'un travailleur en 3/8 est minorée de plus de sept ans par rapport à un autre. Donc, en théorie, il profitera de sept ans de moins de retraite qu'un autre. Il en est de même pour beaucoup de professions. Il serait donc plus juste de diminuer l'âge de départ à la retraite de ces salariés au lieu de l'augmenter.

Mais le plus gros de « **l'arnaque** » reste à venir ! MACRON s'engage à ne pas augmenter le départ de l'âge légal à la retraite à taux plein, soit 62 ans à ce jour, mais il associe cet âge de départ à un système de bonus /malus.

C'est à dire que si vous avez le nombre d'année suffisant pour partir à la retraite à 62 ans, (nombre qui reste à définir et qui sera le curseur sur lequel jouera le gouvernement) vous partirez, et si vous n'atteignez pas ce nombre d'année cotisée, vous pourrez partir, mais une décote sera appliquée sur le montant de votre retraite.

Ne vous faites aucune illusion, le gouvernement agira sur ce « **curseur** », avec en ligne de mire l'objectif d'un départ à la retraite sans décote à **64 ans** !

Mais qui a envie de travailler jusqu'à 64 ans ?

Pour mémoire, et selon les dernières statistiques Eurostat, portant sur l'année 2016, en France, l'espérance de vie en bonne santé est de **64,1 ans chez les femmes et 62,7 ans chez les hommes !**

On augmente donc les probabilités de voir s'envoler l'absentéisme pour maladie chez les seniors, des licenciements pour inaptitude à tour de bras, voire d'enregistrer des décès au travail ! **Quelle avancée sociale !**

On ne voit même pas où se situe l'intérêt pour le patronat d'adhérer à cette proposition de réforme ! Quel est l'avantage de conserver en activité des salariés, fatigués, qui n'ont plus envie, souvent malades, peu malléables, dont les salaires sont souvent plus élevés que les jeunes salariés ?

Si l'employeur était intéressé par ce type de profil, il en recruterait, mais au contraire il aurait plutôt tendance à vouloir s'en débarrasser. Il n'y a qu'à observer à qui les ruptures conventionnelles sont proposées dans notre entreprise!

Notre Direction devrait nous encourager à nous battre contre cette réforme, et même à nous accompagner dans cette lutte, **car lutte il y aura**, et tout les voyants sont au vert pour pouvoir annoncer sans trop de risques de se tromper qu'elle durera et qu'elle sera **violente** !

Elle sera violente, car elle sera solidaire ! Parce que tous les secteurs d'activité sont concernés et que chacun de ces secteurs d'activité ont leur part de travail pénible. Les travailleurs du bâtiment, du transport, de la protection, les travailleurs de nuit, en horaire décalé, etc, etc.....

Le gouvernement prévoit une réforme XXL mis à part les régimes spéciaux de..... Nos députés et nos sénateurs !

Elle sera violente car il n'y a pas plus injuste que cette réforme ! Pourquoi ?

Parce que cette réforme a pour objet d'équiliber le budget de l'état, ce qui constitue la « **deuxième arnaque** » encore moins acceptable que la première que l'on vient d'évoquer.

Pour bien comprendre, en France il y a trois budgets, le budget de l'état de l'ordre de 413 milliards d'euros en 2019, le budget des collectivités territoriales de l'ordre de 230 milliards d'euros, ces deux budgets étant financés par l'impôt, et le budget de la protection sociale de l'ordre de 498 milliards d'euros, financé par les cotisations sociales versées par le salarié et l'employeur.

La particularité de ce dernier budget est que les sommes récoltées sont pré-affectées à la protection sociale (retraite, santé, chômage, etc.) Ce budget est à l'équilibre à 2 ou 3 milliards prés ce qui est rien comparé aux 498 milliards d'euros de son propre fonctionnement.

Le budget en déséquilibre est celui de l'état, à cause des baisses d'impôt et aux cadeaux consentis aux multinationales et autres. On va donc chercher dans les poches des salariés l'argent qui fait défaut au fonctionnement de l'état celui la même qui a été donné au patronat.

Il faut savoir que la part de la dette présumée de la France repose pour **10 %** sur la protection sociale, pour 11,5 % sur les collectivité territoriales et pour **78,5 % sur l'état** à cause des baisses d'impôts. Au delà d'une position idéologique et de classe, la réforme prévue par **MACRON** est de ponctionner dans le budget de la protection sociale pour financer celui de l'état.

Notre avenir est entre nos mains, et nous ne devons compter que sur nous et notre capacité à se mobiliser pour conserver notre droit à partir à la retraite dans des conditions de santé acceptable et de la vivre dignement.

GROS

Le taux de pauvreté en France repart à la hausse

En France, entre 5 et 8,8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1026 euros par mois. Les jeunes, les femmes et les agriculteurs sont les plus touchés, en raison d'une activité précaire.

En 2016, la moitié des Français avait un niveau de vie annuel inférieur à 20520 euros, d'après l'INSEE.

Après avoir connu un recul au début des années 2000, le taux de pauvreté en France repart à la hausse. En 2016, il s'élevait à 14 % pour le seuil à 60 % alors qu'il n'était que de 12,8 % en 2004. Le taux de pauvreté est particulièrement haut chez les jeunes, avec 20 % des moins de 30 ans, chez les femmes et chez les agriculteurs et artisans.

« Les inégalités se situent à un niveau supérieur à il y a vingt ans » confirme l'Insee. Les 20 % des Français les plus riches concentrent plus d'un tiers des revenus. Là où les personnes du premier décile (les plus pauvres) ont un niveau de vie annuel de 11040 euros, celles du neuvième décile (les plus riches) vivent avec 37570 euros par an, soit plus de trois fois plus.

Côté emploi, la précarité n'a pas disparu. Plus d'un tiers des chômeurs sont dits « de longue durée », c'est-à-dire qu'ils cherchent un travail depuis plus d'un an.

Et si 9 travailleurs sur 10 sont en CDI, les nouvelles embauches se font majoritairement en contrat à durée déterminée. En 2017, 1,2 million de salariés occupaient un emploi avec un contrat de moins de trois mois. À cela s'ajoute le temps partiel subi, qui concernait près d'un emploi sur dix en 2017, et touchait surtout les femmes.

Cette forte dépendance aux aléas du marché du travail impacte tous les autres aspects de la vie des Français. Depuis 2010, l'accès à la propriété stagne et un ménage sur 12 vit dans un espace surpeuplé, une situation qui ne s'améliore pas par rapport à avant la crise économique de 2008. L'Insee relève aussi que près de 13 % des logements présentaient des fuites ou des

problèmes d'humidité et de moisissures en 2016.

À l'automne 2018, le baromètre Ipsos/Secours Populaire de la pauvreté indiquait qu'un foyer sur deux ressentait des difficultés à payer les dépenses d'énergie du logement, et 45 % avaient du mal à payer leur loyer ou leur emprunt immobilier. À ces problèmes de logement, s'ajoutent la santé, l'alimentation, l'hygiène et toutes les dépenses de vie courante, qui peuvent parfois pousser les ménages modestes dans la plus grande précarité. Au total, 39 % des personnes interrogées par Ipsos indiquaient avoir déjà connu la pauvreté à un moment de leur vie.

Source : LA CROIX – extraits – Audrey Dufour - 15/08/2019

France : le pays où les riches sont très riches

La France est un pays où les riches sont plus riches qu'ailleurs en Europe, même après avoir payé leurs impôts. Le 1 % des Français les plus aisés ont un niveau de vie mensuel (après impôts et prestations sociales) d'au moins 7000 euros pour une personne seule, en moyenne sur la période 2013-2016. L'Hexagone arrive en deuxième position, juste après la Suisse, pays à part tant il concentre la richesse financière. Le 1 % le plus riche de nos voisins britanniques ou allemands est moins aisé que les Français : il « suffit » de 5800 euros par mois pour appartenir au club des ultra-riches Outre-Manche et 6100 euros, Outre-Rhin. En Roumanie ou en Hongrie, on appartient au 1 % le plus riche à partir de respectivement 1300 et 2300 euros mensuels « seulement ».

Le 1 % des Français les plus riches accapare 5,8 % du revenu national, comme en Grèce et au Royaume-Uni. Seuls les plus aisés des Bulgares et des Danois font « mieux », avec 7 % et 6,4 %. En Norvège, les riches sont très riches (ils touchent au moins 6600 euros), mais les pauvres le sont bien moins qu'ailleurs : par conséquent, les premiers ne récupèrent « que » 4,2 % des revenus du pays, niveau parmi les plus faibles en Europe.

Attention : il faut utiliser ces chiffres comme des ordres de grandeur car

leur collecte n'est pas opérée avec exactement la même méthode dans chacun des pays. De plus, les données sur les très riches sont volatiles. Des variations de revenus exceptionnelles de quelques individus très aisés font varier les données d'une année sur l'autre : nous avons donc calculé une moyenne sur quatre années (2013 à 2016). En France, l'Insee ne publie pas ce type de données, les jugeant peu fiables. Enfin, certains pays de l'échantillon n'utilisent pas l'euro (Danemark, Norvège, Suisse, Royaume-Uni, etc.), ce qui rend plus difficile les comparaisons, même si celles-ci sont réalisées en « parité de pouvoir d'achat » : on tient compte du niveau des prix dans chaque pays[1].

Ces données donnent une indication globale. Elles invalident la thèse d'une fuite des super-riches sous l'effet de la pression fiscale. La France est un pays où les plus aisés gagnent beaucoup d'argent. Et encore, ces chiffres sont mesurés après impôts et prestations sociales : la redistribution a déjà opéré. Comme elle est plutôt développée en France, même en tenant compte des niches fiscales, cela signifie qu'avant impôts, la répartition des revenus en haut de l'échelle est très inégalitaire par rapport aux autres pays. Par leurs salaires, les cadres dirigeants du privé

et les hauts fonctionnaires surclassent de loin le reste de la population. Les revenus de l'immobilier ou des placements financiers renforcent encore ces inégalités.

Dans notre pays le débat se focalise souvent sur ces 1 % les plus riches, non sans arrière-pensées. Cela permet aux « riches un peu moins riches » de reporter le mistigri de la solidarité sur une poignée d'individus aux revenus hors du commun. Pour autant, il est vrai que tout en haut de l'échelle la gourmandise est réelle : on vit bien mieux en France qu'ailleurs. Les mesures récentes d'allègement de l'impôt sur la fortune et de baisse de l'imposition des revenus financiers vont accroître les écarts dans les années à venir. Cela ne peut que faire grossir les tensions au sein des catégories populaires et moyennes pour qui, à l'inverse, les revenus baissent ou stagnent.

---

[1] Par exemple, si le logement est deux fois moins cher en Roumanie qu'en France, le niveau de vie des Roumains s'en trouve relevé par cette méthode de calcul.

Source : L'Observatoire des Inégalités (extraits) – 27/06/2019

Avec la suppression de l'ISF, les riches investissent 70 % de moins dans les PME

Le principal argument du gouvernement pour justifier la suppression partielle de l'ISF est démenti par les chiffres : **le rapport annuel sur l'application des mesures fiscales**, publié en juillet, montre que les riches n'ont pas investi l'argent économisé sur l'impôt dans l'économie réelle.

Ça n'a pas marché comme prévu. Comme l'a relevé *Les Echos* le 12 août, le rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, le député (LREM) Joël Giraud, a remis mi-juillet son rapport annuel sur l'application des mesures fiscales. Ce document contient les premiers retours sur l'impôt sur la fortune immobilière, version extra-light de l'ISF. **Principal enseignement de ce bilan : un des arguments majeurs du gouvernement pour justifier sa réforme, selon lequel la restriction de l'ISF aux seules valeurs immobilières permettrait aux riches d'investir dans les entreprises, ne tient plus.**

Que le gouvernement ait été naïf ou que les plus fortunés n'aient pas joué le jeu, les chiffres sont là : pour l'année 2017, l'allègement de l'ISF auquel les plus argentés avaient le droit lorsqu'ils choisissaient d'investir dans une PME s'élevait à 550 millions d'euros. Pour 2018, le montant de ce même allègement n'est plus que de 160 millions

513,8 MILLIARDS DE DOLLARS

PAR GUY KONOPNICKI

Un record vient de tomber, celui de la distribution de dividendes sur le marché mondial. Au deuxième trimestre 2019, les heureux actionnaires se répartissent 513,8 milliards de dollars, selon une étude de Janus Henderson Investors. D'après les chroniqueurs économiques, c'est une très bonne nouvelle. Pour les actionnaires, on ne saurait en douter. D'autant que cette bonne nouvelle s'accompagne d'une autre : la France se situe dans le peloton de tête des pays distributeurs. Les entreprises du CAC 40 se montrent particulièrement généreuses avec leurs actionnaires. On serait même tenté de pousser un strident cocorico en apprenant que notre pays est désormais premier en Europe pour la rémunération du capital.

De quoi se plaint-on ? En regardant la France du côté des actionnaires, on se sent beaucoup mieux qu'en considérant le niveau moyen des salaires et des retraites. Pour ne pas parler des services publics, des hôpitaux littéralement asphyxiés, des **écoles en détresse ou des quartiers dont on ne peut assurer la sécurité, faute d'effectifs. La France est un des pays les plus riches de la planète, elle reçoit donc ses partenaires du G7 en déployant des moyens gigantesques pour assurer leur sécurité. La rémunération du capital ne cesse** de progresser en France. Elle progresse même deux fois, puisque la détention d'un coquet portefeuille boursier n'est plus soumise à l'ISF.

Pour le dire simplement, les riches, les vrais, ne se sont jamais si bien portés dans notre pays. Les esprits chagrins diront qu'il n'y a jamais eu autant de pauvres. Mais comment trouverait-on de quoi rémunérer le capital si tout le monde avait accès à l'argent ? La richesse d'un pays se mesure au nombre de pauvres. La preuve par les Etats-Unis d'Amérique, qui comptent un peu plus de 43 millions de pauvres tout en se plaçant au premier rang des pays riches. Les sept pays riches réunis à Biarritz totalisent plus de 100 millions de pauvres. De quoi parlent-ils ? Du moyen d'accroître encore la richesse, dont la progression menace de ralentir.

Sauf les chiffres, toujours plus pharamineux, de l'accroissement des fortunes, rien ne change. Le cynisme a seulement fait craquer tous les masques **de la morale. Les pays les plus riches se réunissent, par cercles concentriques, en G7 ou en G20, selon l'importance des sujets.**

Les pays pauvres ne sauraient être invités à donner leur avis sur l'économie mondiale. Surtout ceux dont le **PIB est inférieur** aux 513,8 milliards de dollars distribués en un trimestre aux actionnaires des pays riches. Les pays pauvres n'ont droit **qu'aux réunions de** l'ONU, dont les résolutions **n'ont aucune incidence sur** l'activité économique des **riches. Le** club des grandes puissances se comporte en conseil d'administration de la planète. A Biarritz, Emmanuel Macron fera bien quelques effets de **manche,** histoire de rappeler que **la France** est garante des accords climatiques. Cela fera rigoler Donald Trump, pour qui les réunions internationales sont autant de parties de Monopoly. **C'est combien,** pour les glaces fondues du Groenland ? Marx ne croyait pas **si bien** dire quand il **évoquait les** *« eaux glacées du calcul égoïste »*...

Les grandes puissances ne se réunissent pas pour débattre de l'avenir de la planète, de la situation de l'humanité ou même de la paix et de la guerre. Elles comptent, elles marchandent sans autre considération morale. Officiellement, le G7 se penchera sur les inégalités, évoquera le climat et le terrorisme. Après quoi, on passera aux choses sérieuses, et donc au moyen d'augmenter encore les centaines de milliards de dollars distribués chaque trimestre. La **France tient** dignement son rang **dans ce club des nations** cyniques. Un rang qui se mesure à l'aune des dividendes distribués aux actionnaires, au dispositif policier déployé à Biarritz et aux 24 millions d'euros prévus pour la tenue de cette belle réunion.

La France, comme à son habitude, donnera quelques leçons, à propos de l'Iran, de la Russie et du climat. Si, d'aventure, il y avait la moindre avancée, limitant la liberté d'action des plus puissants, Donald Trump se chargerait de l'anéantir. Les réunions de ce genre, les accords, les belles décisions, ne sont rien en regard de la nécessité de faire mieux que les 513,8 milliards **du dernier trimestre.** ■